

## Documents à produire pour déposer une autorisation de mise en location d'un bien

Date de construction	Diagnostic électrique	Diagnostic gaz	Attestation de superficie « Loi Boutin »	Diagnostic de Performance Energétique (DPE)*	Constat de Risque d'Exposition au Plomb	Diagnostic Amiante Parties Privatives	Etat des Risques et Pollutions (ERP)
<b>Avant 1949</b>	OUI validité 6 ans	OUI si installation fixe en gaz validité 6 ans	OUI durée illimitée sauf modification de superficie	Oui avec durée de 10 ans avec n°ADEME	Absence : illimitée Présence : validité 6 ans	Si Immeuble collectif	Moins de 6 mois
<b>Date de 1949 et 1997</b>	OUI validité 6 ans	OUI si installation fixe en gaz validité 6 ans	OUI durée illimitée sauf modification de superficie	Oui avec durée de 10 ans avec n°ADEME		Si Immeuble collectif	Moins de 6 mois
<b>Après 1997</b>	OUI validité 6 ans	OUI si installation fixe en gaz validité 6 ans	OUI durée illimitée sauf modification de superficie	Oui avec durée de 10 ans avec n°ADEME			Moins de 6 mois

Attention :

- les diagnostics de performances énergétique (DPE) réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 sont désormais tous obsolètes et donc inutilisables pour louer.
- les diagnostics de performances énergétique (DPE) réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 30 juin 2021 ne sont valides que jusqu'au 31 décembre 2024.